

Désignation d'un secrétaire de séance

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 37

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés : Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, décide de procéder par un vote à main levée et nomme M. Mickaël PAJOT, secrétaire de séance.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>

DELIBERATION N° 1.1

<p>Proposition de modification de l'ordre du jour pour la prise en compte d'une motion d'urgence</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 33

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par: M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose qu'un projet de motion d'urgence portant sur la carte scolaire et les menaces de fermeture de classes a été déposé au nom des groupes : « Dieppe-A-Venir », Elus Verts, Elus Indépendants de Gauche et Elus Communistes et Républicains.

Conformément à l'article 6 bis 2 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'urgence et sur l'ajout de cette motion d'urgence à l'ordre du jour de la séance.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la proposition ci-dessus par :**

- **30 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche**
- **2 voix « contre » : Groupe Centriste**
- **1 « abstention » : M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**
- **Le Groupe Dieppe Ensemble ne prend pas part au vote**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 1.2

Motion d'urgence contre le projet de carte scolaire 2012-2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 38

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés : Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que comme l'ont montré les nombreuses mobilisations de parents d'élèves, d'enseignants et d'élus qui ont réussi à faire reculer la Direction Académique après avoir imposé un nouveau débat sur les 73 projets de fermetures de classes et les 130 suppressions de postes de l'Éducation Nationale en Seine-Maritime, l'école est bien une préoccupation majeure des citoyens.

Il y a 60 ans, le Conseil National de la Résistance engageait la France dans une politique visant à « donner la possibilité effective à tous les enfants de bénéficier de l'instruction, et à accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents ».

Aujourd'hui l'accès à la connaissance et au savoir s'est élargi, et plus de 60 % des jeunes obtiennent le baccalauréat. La jeunesse a connu une élévation massive de son niveau de qualification et de culture générale, et à travers elle toute la population.

En même temps les inégalités persistent et tendent même à s'aggraver. Le nombre de ceux qui quittent l'école sans qualification augmente. Dans l'Académie, 1500 à 2000 jeunes sortent du système, soit en fin d'année, soit en cours d'année scolaire ou de formation, sans qualification.

L'échec scolaire en est presque toujours la cause, et ceux qui en sont les victimes sont très largement issus des milieux populaires.

La politique du Gouvernement depuis plus de quatre ans, en ne développant aucun moyen de lutter contre cette injustice et même en les retirant lorsqu'ils existent, aggrave la situation chaque année.

Les risques d'en subir de graves conséquences à Dieppe pour l'avenir des populations et les perspectives de développement économique sont considérables.

Considérant la liste des écoles faisant l'objet de menaces de fermetures de classes : École maternelle Sonia Delaunay classée en Zone d'Éducation Prioritaire, École élémentaire Paul Bert classée en Zone d'Éducation Prioritaire, élémentaire Sonia Delaunay classée en Zone d'Éducation Prioritaire, élémentaire Paul Langevin classée en Zone d'Éducation Prioritaire, écoles élémentaires de Broglie et Sévigné ;

Considérant l'absence d'ouverture de classe à l'école primaire Desceliers classée en Zone d'Éducation Prioritaire ;

Considérant la négation du besoin de prendre en compte les spécificités des Zones d'Éducation Prioritaires rebaptisées Réseaux de Réussite Scolaire ;

Considérant que ces mesures sont la négation des réalités et des besoins économiques et sociaux des territoires de ces écoles ;

Considérant qu'elles mettent en péril la scolarisation des moins de trois ans qui dispense les pré-requis indispensables aux acquisitions scolaires ;

Considérant que ces mesures freineront les possibilités d'inclure les enfants porteurs de handicap dans les classes avec les autres élèves.

Considérant que ces mesures seront une entrave aux dispositifs mis en œuvre par les écoles pour le bon fonctionnement des Classes à Horaires Aménagés Musique ou Sport.

Considérant l'impossibilité pour les équipes éducatives de poursuivre des projets pédagogiques adaptés et éprouvés depuis de longues années ;

Considérant la destruction systématique des Réseaux d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (RASED), des suppressions de 43 postes de conseillers pédagogiques, enseignants en langues ou en établissements spécialisés et de 24 postes d'instituteurs remplaçants dans le département ;

Considérant que les efforts de la Ville de Dieppe en matière de renouvellement urbain, de Contrat Urbain de Cohésion Sociale, de Plan Local de Réussite Éducative, et pour améliorer chaque année les conditions d'accueil dans les écoles sont contrariés par les décisions de la nouvelle carte scolaire ;

Considérant la livraison des logements en 2012 et début 2013 ;

Considérant que ces mesures constituent une dégradation des conditions de travail des équipes éducatives ;

Considérant qu'elles augmenteront les risques de multiplier l'échec scolaire, notamment des enfants les plus fragiles et ceux des familles les plus modestes ;

Le Conseil Municipal s'adresse au Ministre de l'Éducation Nationale et :

- demande l'attribution de moyens supplémentaires pour l'école par un collectif budgétaire au niveau national
- demande l'organisation en juin prochain d'un nouveau groupe de travail pour revenir sur les fermetures de classes envisagées.

- réaffirme son soutien plein et entier à la communauté éducative dans son combat pour le Service Public de l'Éducation Nationale et l'avenir de nos enfants

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus par :**

- **31 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**
- **5 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble**
- **2 « abstentions » : Groupe Centriste**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal
du jeudi 16 février 2012**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 38

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par: M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du jeudi 16 février 2012 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux le 27 février 2012.

Considérant l'absence d'observations,

☛ et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, le compte rendu de la séance du jeudi 16 février 2012.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

**Délégation de compétences à M. le Maire
Compte rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 38

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par: M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que les décisions prises depuis la précédente séance du Conseil, en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibérations des 4 avril 2008 et 3 février 2009 et 14 mai 2009, ont été portées à votre connaissance.

→ Marché à bons de commande – Lot 1 « fournitures de bureau » - Titulaire : Société Office Dépôt – Montants annuels de commandes minimum 15 000 € HT et 25 000 € HT maximum - Durée 12 mois renouvelable 3 fois par tacite reconduction et par période de 12 mois,

→ Marché à bons de commande - Titulaire : Société Inapa France - Lot 2 « papier blanc » pur un montant annuel de commandes minimum de 10 000 € HT et de 20 000 € HT maximum - Lot 3 « papier imprimerie et reprographie » pour un montant annuel de commandes minimum de 8 000 € HT et de 20 000 € HT maximum – Durée : 12 mois renouvelable 3 fois par tacite reconduction et par période de 12 mois,

→ Marché à bons de commande – Lot 4 « fournitures scolaires » - Titulaire : Papeterie Pichon – Montants annuels de commandes minimum 25 000 € HT et 54 000 € HT maximum - Durée : 12 mois renouvelable 3 fois par tacite reconduction et par période de 12 mois,

→ Marché à bons de commande – Lot 6 « enveloppes » - Titulaire : Compagnie Européenne de Papeterie « La Couronne » – Montants annuels de commandes minimum 2 000 € HT et 10 000 € HT maximum – Durée : 12 mois renouvelable 3 fois par tacite reconduction et par période de 12 mois,

→ Formation « Logiciel ATAL II » pour un agent des services techniques de la Ville de Dieppe – Organisme de formation : ADUCTIS – Durée : 2 jours – Coût : 1 940 € HT,

→ Location de deux véhicules frigorifiques pour le service de portage de repas à domicile – Titulaire : Société Petit Forestier – Durée : du 1^{er} avril 2012 pour une durée de 4 ans – Montant annuel du marché : 15 000 € HT,

→ Convention de mise à disposition de 2 bouteilles d'oxygène et de 2 bouteilles d'acétylène – Titulaire : Société Linde France SA – Durée : 3 ans à compter de l'année 2012 – Coût : 940,01 € TTC,

→ Maintenance des portes et barrières automatiques des établissements municipaux dieppois – Avenant n° 2 au marché 11.170 – Avenant de transfert partiel à la Communauté d'Agglomération de Dieppe Maritime à compter du 1^{er} janvier 2012 - porte sectionnelle au garage du SPU (coût : 215,28 € TTC / an) et porte sectionnelle à l'atelier mécanique du SPU (coût : 107,64 € TTC / an) – Titulaire : Société AFMaintenance,

➔ Acceptation de dons privés à titre gracieux au Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir (don de la famille Durand-Texte) :

- lettre autographe de Camille Saint-Saëns adressée à M. Jules Griset,
- lettre autographe de Camille Saint-Saëns adressée à M. Griset d'Alger,
- livret « Gabriella di Vergy » par un ancien organiste (Camille Saint-Saëns),
- copie de la partition autographe de belenod « Gabriella di Vergy »
- copie autographe de « Gabriella di Vergy » de la main de M. Jules Griset

Ces documents enrichissent le Fonds Camille Saint Saëns qui est un des axes prioritaires de la politique patrimoniale de la ville de Dieppe et permettent d'apporter un témoignage d'une certaine forme d'esprit parisien, de satire typique dans les salons musicaux de l'époque.

➔ Mise à disposition gratuite d'un local situé dans l'enceinte de la « Maison du Combattant » au 14 rue Duquesne à Dieppe – Bénéficiaire : Association « Les Citoyens du Pollet » - convention d'occupation à titre précaire et révocable – Durée : 1 an, renouvelable tacitement par période identique,

➔ Acquisition d'un cinémomètre laser de contrôle routier comprenant l'acquisition et la maintenance annuelle – Titulaire : entreprise Maxi Avenue – Coût du marché : 5 161,30 € HT,

➔ Acceptation de dons privés à titre gracieux (dons de M. Philippe Monart) au Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir :

- François Mauriac : *Genitrix*
- Eugène Fromentin : *Dominique*
- Gustave Flaubert : *Madame Bovary, mœurs de province*
- Julien Green : *Le voyageur sur la terre*
- Vivant-Denon : *Point de lendemain*
- Jacques Chardonne : *Romanesques*
- Jacques-Emile Blanche : *Propos de peintre, de David à Degas*
- Lettre autographe signée de Michel Ciry adressée à Mademoiselle Delphine Monart
- Mémoire présenté par : Delphine Monart
- Lettre autographe signée de Michel Ciry adressée à M. Philippe Monart
- Lettre autographe signée de Michel Ciry adressée à M. L. Bosh
- Lettre autographe signée de Julien Green adressée à M. Jean Denoël en 1962
- Lettre autographe signée de Julien Green
- Article manuscrit signé de François Mauriac : « *L'amour de la mort* »
- Lettre autographe signée de Jacques-Emile Blanche adressée à M. Lefèvre (écrivain et critique littéraire)

- Lettre autographe signée de Jacques-Emile Blanche adressée à René Blum (éditeur)
- Ensemble relatif à M. Jean-Jacques Gautier
- Louis-Ferdinand Céline : *Mea culpa*.

Le donateur souhaite montrer son attachement particulier à Dieppe et sa région, lieux de création artistique et littéraire, par le don d'une collection d'éditions originales de livres illustrés dont leurs créateurs sont liés à la ville ou sa région.

Ces livres qui comportent des envois autographes signés sont truffés de lettres autographes signées, le tout accompagné de divers documents, sont destinés à enrichir la période du XX siècle du Fonds ancien et Local de Dieppe afin de les conserver et de les mettre à la disposition des chercheurs et des curieux.

➔ Etude géotechnique – Hôtel de Ville – Projet de réalisation d'un parking souterrain – Titulaire : Société Abrotec – Coût : 13 860 € HT,

➔ Attribution à titre provisoire d'un logement à l'école Sonia Delaunay – Allée des Ormes à Dieppe – Bénéficiaire : M. et Mme ESNAULT – Convention d'occupation gratuite (hors frais relatifs aux charges locatives : eau, électricité, gaz) à titre précaire et révocable conclue pour une durée de 6 mois renouvelable tacitement par période identique jusqu'à la remise en état de leur logement sinistré,

➔ Informatisation des crèches et haltes-garderies – Contrat d'assistance et de maintenance du logiciel Concerto – Licence supplémentaire – Avenant n°1 au marché n°11.82 – Titulaire : Société Arpège – Coût de la licence supplémentaire : 183 € HT,

➔ Marché à bons de commande pour la fourniture de peinture, revêtement de murs, équipement et matériel de peintre pour les services municipaux – Titulaire : Etablissements Marchand – Montants annuels minimum 40 000 € HT et maximum 60 000 € HT – Durée : 12 mois renouvelable 2 fois par reconduction expresse et par période de 12 mois,

➔ Visites périodiques réglementaires dans les établissements recevant du public (ERP) ou non de la Ville de Dieppe – Avenant n° 1 au marché 11.011 – Titulaire : Société SOCOTEC - Avenant de transfert partiel à la Communauté d'Agglomération de Dieppe Maritime à compter du 1^{er} janvier 2012 relatif aux visites périodiques réglementaires sur le site du Service Propreté Urbaine ainsi que des bennes à ordures ménagères et des engins de lavage du Service Propreté Urbaine avec une répartition de 1 500 € HT des montants annuels minimum et 5 400 € HT maximum pour Dieppe Maritime et de 13 500 € HT minimum et 49 600 € HT maximum par la Ville de Dieppe,

- ➔ Acceptation d'un don privé de M. Claude Féron à titre gracieux au Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir :
 - 866 clichés en nitrate de cellulose de Georges Marchand, éditeur dieppois de cartes postales du début du 20^{ème} siècle (clichés qui vont venir enrichir le fonds Marchand et qui ne devront pas être désolidarisés),
- ➔ Mission de paysagiste urbaniste conseil – Titulaire : Atelier Paysage Lumière - Avenant n° 2 au marché n°10.485 relatif au versement des honoraires mensuellement à terme échu.

☞ **Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

**Délégation de Service Public de type affermage
pour l'exploitation de l'équipement « Les Bains »
(Centre Balnéaire et Salle des Congrès)
Choix du délégataire – autorisation de signature du contrat**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés : Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose qu'aux termes de l'article L. 1411-7 du CGCT :

"Deux mois au moins après la saisine de la commission prévue à l'article L. 1411-5, l'assemblée délibérante se prononce sur le choix du délégataire et le contrat de délégation.

Les documents sur lesquels se prononce l'assemblée délibérante doivent lui être transmis quinze jours au moins avant sa délibération."

Pour rappel sur la procédure de délégation de service public

Dans sa séance du 26 mai 2011, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public de type affermage pour l'exploitation de l'Équipement les Bains, après consultation de la Commission consultative des services publics locaux réunie le 17 mai 2011 et du Comité Technique Paritaire réuni le 25 mai 2011.

Un avis d'appel à candidatures a été adressé :

- au BOAMP : n° 112 B, annonce n° 134, référence : 11-130582 - Date d'envoi le 03/06/2011- annonce publiée le 09/06/2011,
- au JOUE : référence : 2011/S 108-178699 - Date d'envoi le 03/06/2011 - annonce publiée le 07/06/2011,
- dans la revue Le Moniteur publiée le 10/06/2011, rubrique « Délégations & Contrats ».

Les date et heure limites de réception des candidatures ont été fixées au 12 juillet à 12h00.

6 candidats ont déposé un dossier de candidature avant la date et heure limites. Ce sont, par ordre alphabétique, les opérateurs économiques/Groupement suivants :

- ADL (Espace Récréa)
- CARILIS
- COM SPORT
- ELLIPSE
- EQUALIA
- VERT MARINE

A l'issue de la Commission de délégation de service public (CDSP) réunie les 12 juillet 2011 pour l'ouverture des plis et le 18 juillet 2011 pour l'analyse des candidatures, Les candidats suivants ont ainsi été admis à présenter une offre :

- ADL (Espace Récréa)
- CARILIS
- COM SPORTS
- ELLIPSE
- VERT MARINE

Un dossier de consultation a été adressé à ces 5 candidats par envoi recommandé le 26 juillet 2011.

Des questions en date des 28 juillet et 7 septembre 2011 émanant des candidats ont été reçues par la Ville qui y a apporté des réponses le 15 septembre 2011.

La date limite de réception des offres a été fixée au 17 octobre 2011 à 16h00.

La Commission, réunie le 19 octobre 2011, a procédé à l'ouverture des offres.

Les candidats suivants ont déposé une offre avant la date limite précitée :

- ADL (Espace Récréa)
- COM SPORTS
- ELLIPSE
- VERT MARINE

Compte tenu du temps nécessaire à l'analyse des offres, la Commission a décidé de reporter à une séance ultérieure le rendu de son avis prévu à l'article L. 1411-5 du CGCT.

La Commission a été de nouveau convoquée pour le 22 novembre 2011 pour se prononcer sur l'analyse des offres et décider d'engager les négociations avec les candidats suivants :

- ADL (Espace Récréa)
- COM SPORTS
- ELLIPSE
- VERT MARINE

Les séances de négociation avec chacun des candidats se sont déroulées les 6 et 20 décembre 2011 ainsi que le 17 janvier 2012.

Les date et heure limite de remise des offres ultimes consolidées ont été fixées au 31 janvier 2012 à 12h00.

Les quatre candidats ont remis une offre complète et consolidée dans les temps.

Sur la base des critères non pondérés et non hiérarchisés précisés dans le règlement de consultation, et au vu de l'analyse des offres réalisée selon ces critères, Monsieur le Maire a ensuite décidé de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal le candidat ELLIPSE comme délégataire pour les motifs exposés dans le rapport du Maire transmis aux membres du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du Code général des collectivités territoriales, le projet de contrat, ainsi que les rapports de la Commission de délégation de service public et le rapport du Maire, ont été transmis aux membres du Conseil Municipal le 5 mars 2012, afin d'être examinés lors de la séance du 22 mars 2012.

Le délai de deux mois après l'ouverture des offres prévu à l'article L.1411-7 du Code Général des collectivités territoriales, a bien été respecté.

Aussi, au vu de l'analyse des offres finales et du résultat des négociations, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le choix de retenir comme délégataire pour l'exploitation de l'Équipement les Bains, le candidat ELLIPSE ;

- d'approuver le contrat de délégation de service public (et l'ensemble de ses annexes) tel que résultant du processus de négociation, dont la durée est fixée à 96 mois ;

- de décider, conformément à l'article L2224-2 du C.G.C.T., une prise en charge par la Ville, des dépenses issues des contraintes de services publics imposées au futur délégataire, dont les éléments chiffrés et les règles de calculs figurent dans le rapport du Maire et le projet de contrat et ses annexes (et notamment le compte d'exploitation prévisionnel), à savoir :

- la tarification ;
- l'accueil des établissements scolaires primaires et des centres de loisirs dans le respect des textes réglementaires ;
- l'enseignement et l'apprentissage de la natation ;
- l'accueil des associations ;
- la mise à disposition de la Ville de l'Équipement dont la Salle des Congrès pour l'organisation de manifestations ;
- le programme d'animation à destination du grand public ;
- le suivi d'une démarche environnementale ;
- les jours et horaires d'ouverture et le respect du principe de continuité du service public.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes.

☞ Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**,
ADOPTE les propositions ci-dessus par :

☞ **34 voix « pour »** : Groupe des Elus Communistes et
Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Indépendants
de Gauche, Groupe Centriste, Groupe des Elus Verts, M. Jean Claude
CHAUVIERE, Conseiller indépendant,

☞ **5 « abstentions »** : Groupe Dieppe Ensemble.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

**Commémoration du 70^{ème} anniversaire
du Raid Anglo Canadien sur Dieppe – demande de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par: M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Christian CUVILLIEZ, Conseiller Municipal, expose qu'afin de célébrer le 70^{ème} anniversaire du raid Anglo canadien le 19 août prochain, la Ville de Dieppe en étroite collaboration avec les autorités militaires, les ambassades du Canada et de Grande Bretagne et les associations patriotiques, conçoit, organise et finance un programme de manifestations et de cérémonies dont les thématiques sont les suivantes :

Le devoir de mémoire, la paix, et les relations internationales.

De mai à septembre 2012 un riche programme événementiel à caractère social, culturel, festif et patrimonial célébrera le Canada : expositions, visites, conférences, concerts...

Dans ce cadre un festival d'été les 14, 15 et 16 août, placé sous le thème du Canada, sera le préambule des commémorations officielles. Son programme sera composé d'événements artistiques (programmation musicale, interventions de plasticiens et gens du théâtre), d'un marché anglo saxon et d'un village associatif.

Les 18 19 et 20 août seront trois jours exclusivement consacrés aux commémorations officielles.

L'aide des collectivités sollicitées permettra de mener à bien ce projet d'envergure, à rayonnement international.

Considérant l'avis des commissions n° 1, 2 et 5 réunies les 12 et 13 mars 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montage financier tel que décliné en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime, du Département de Seine Maritime et de la Région Haute Normandie.

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

Fiscalité 2012 – Vote des taux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 31 mars de chaque année.

Le Budget Primitif 2012 a été élaboré sur la base d'un maintien des taux des trois taxes, correspondant au produit fiscal suivant :

Taxes	Bases 2011	Taux 2011	Produit 2011	Bases attendues 2012*	Produit attendu 2012 à taux constants
Taxe d'habitation	33 240 000 €	17,60 %	5 850 240 €	34 004 520 €	5 984 796 €
Taxe foncière (bâti)	31 509 000 €	38,90 %	12 257 001 €	32 233 707 €	12 538 912 €
Taxe foncière (non bâti)	117 300 €	44,69 %	52 421 €	119 998 €	53 627 €
TOTAL				63 913 775 €	18 577 335 €

* hypothèse retenue avec une hausse de 2,3 % des bases dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles par la Direction des Services Fiscaux.

Considérant l'avis de la commission n° 1 en date du 12 mars 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité directe pour 2012 comme suit, ce qui correspond à une évolution de 0 % :

- Taxe d'habitation	17,60 %
- Taxe foncière (bâti)	38,90 %
- Taxe foncière (non bâti)	44,69 %

La recette en résultant est inscrite au budget principal, chapitre 73 article 73111.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE la proposition ci-dessus par :**

- **32 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**
- **2 voix « contre » : Groupe Centriste**
- **5 « abstentions » : Groupe Dieppe Ensemble**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

**Vote du Budget Primitif 2012 – Budget Principal –
Budget Journaux Municipaux – Budget du stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par: M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que :

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation Territoriale de la République,
- le projet du Budget Primitif 2012,
- l'état de la Dette,
- l'état des Emprunts garantis,
- les états statistiques et financiers,
- l'état des subventions et des participations,
- le rapport de synthèse établi par les Services Financiers,

Considérant :

- le débat d'orientation budgétaire intervenu lors de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2012,
- la présentation faite lors de la commission n° 1 en date du 12 mars 2012,

Le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget Principal, le Budget « Journaux Municipaux » et le Budget du « Stationnement » de la Ville de Dieppe, dont l'équilibre s'établit comme suit :

Budget Principal :

Le budget 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement	49 912 844,13 €
- Section d'investissement	11 958 330,25 €

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	8 745 304,50	Produits des services	3 256 341,50
Charges de personnel	28 649 900,00	Impôts et taxes	27 502 240,23
Atténuation de produits	149 507,00	Dotations et participations	17 940 099,40
Autres charges de gestion courante	6 087 691,00	Autres produits	665 256,00
		Atténuation des charges	38 000,00
Total des dépenses de gestion courante	43 632 402,50	Total des recettes de gestion courante	49 401 937,13
Charges financières	1 540 569,63	Reprises sur provisions	168 368,00
Charges exceptionnelles	912 922,00		
Dépenses imprévues	40 000,00		
Total des dépenses réelles	46 125 894,13	Total des recettes réelles	49 570 305,13
Opérations d'ordre			
Virement à la section d'investissement	786 326,00		
Opérations de transfert entre sections	3 000 624,00	Opérations de transfert entre sections	342 539,00
Total des dépenses d'ordre	3 786 950,00	Total des recettes d'ordre	342 539,00
TOTAL GENERAL	49 912 844,13	TOTAL GENERAL	49 912 844,13

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement		Recettes d'équipement	
Immobilisations incorporelles	1 288 850,00	Subventions d'investissement	1 448 535,00
Subventions d'équipement versées	1 672 000,00	Emprunts	3 000 000,00
Immobilisations corporelles	971 228,00		
Immobilisations en cours	2 700 868,00		
Total des dépenses d'équipement	6 632 946,00	Total des recettes d'équipement	4 448 535,00
Dépenses financières		Recettes financières	
Emprunt remboursement du capital	4 300 000,00	Dotations, fonds divers	880 000,00
Autres dettes assimilées	5 000,00	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00
		Autres immobilisations financières	60 000,00
		Produits des cessions	2 100 000,00
Total des dépenses financières	4 305 000,00	Total des recettes financières	3 045 000,00
Opérations pour compte de tiers	20 000,00	Opérations pour compte de tiers	20 000,00
Total des dépenses réelles	10 957 946,00	Total des recettes réelles	7 513 535,00
Opérations d'ordre			
		Virement de la section de fonctionnement	786 326,00
Opérations de transfert entre sections	342 539,00	Opérations de transfert entre sections	3 000 624,00
Opérations patrimoniales	657 845,35	Opérations patrimoniales	657 845,35
Total des dépenses d'ordre	1 000 384,35	Total des recettes d'ordre	4 444 795,35
TOTAL GENERAL	11 958 330,35	TOTAL GENERAL	11 958 330,35

Budget « Journaux Municipaux »

Le budget 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	111 936,00	Produits des services	55 000,00
Charges exceptionnelles	100,00	Dotations et participations	57 036,00
Total des dépenses réelles	112 036,00	Total des recettes réelles	112 036,00

Budget du « Stationnement »

Le budget 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	1 028 500,00	Produits des services	258 981,00
Charges de personnel	260 011,00	Impôts et taxes	1 000 000,00
Autres charges de gestion courante	2 339,00	Dotations et participations	33 669,00
Charges exceptionnelles	2 000,00	Atténuation des charges	200,00
Total des dépenses réelles	1 292 850,00	Total des recettes réelles	1 292 850,00

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**
ADOpte le Budget Primitif 2012 – budget principal – budget des journaux
municipaux et budget du stationnement par :

- **32 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**
- **7 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe Centriste**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

**Budget Primitif 2012 – Salle des Congrès
Location de salles municipales**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par: M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Vérane LEGRAND, Adjointe au Maire, expose que :

Vu :

- le Code général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation Territoriale de la République,
- le projet du Budget Primitif 2012
- l'attestation établie par le Trésorier Municipal permettant la reprise du résultat de l'exercice 2011,

Considérant :

- l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie en date du 22 février 2012
- l'avis de la Commission n° 1 en date du 12 mars 2012,

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget primitif 2012 de la Salle des Congrès – location de salles qui se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère Général	43 888,32	Ventes de produits fabriqués, prestations...	3 256,00
Charges de personnel et frais assimilés	6 300,00	Autres produits de gestion courante	25 000,00
Autres charges de gestion courante	800,00	Produits exceptionnels	122 110,00
Charges financières	42 000,00		
Charges exceptionnelles	384,00		
Total des dépenses réelles	93 372,32	Total des recettes réelles	150 366,00

Opérations d'ordre

Virement à la section d'investissement	192 769,99		
Amortissement des immobilisations	44 756,87	Amortissement des subventions d'équipement	23 571,42
Total des dépenses d'ordre	237 526,86	Total des recettes d'ordres	23 571,42
		Résultat de fonctionnement reporté	156 961,76

TOTAL GENERAL	330 899,18	TOTAL GENERAL	330 899,18
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement d'emprunts	375 339,68		
Immobilisations corporelles	0,00		
Restes à réaliser	0,00		
Total des dépenses réelles	375 339,68	Total des recettes réelles	0,00

Opérations d'ordre

Amortissement subventions d'équipement	23 571,42	Amortissement des immobilisations	44 756,87
		Virement de la section d'exploitation	192 769,99
Total des dépenses d'ordre	23 571,42	Total des recettes d'ordres	237 526,86

Résultat d'investissement reporté 161 384,24

TOTAL GENERAL	398 911,10	TOTAL GENERAL	398 911,10
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**
ADOpte le Budget Primitif 2012 – Salle des Congrès - Location de salles
municipales par :

- **32 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**
- **7 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe Centriste**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

**Budget Primitif 2012 – Parc de stationnement de la plage
Parking du Centre Balnéaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par: M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que :

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation Territoriale de la République,
- le projet du Budget Primitif 2012

Considérant :

- le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du conseil d'exploitation de la régie Parc de stationnement de la plage – Parking du centre balnéaire le 06 février 2012,
- l'avis de la Commission n° 1 en date du 12 mars 2012,
- l'avis du Conseil d'Exploitation du Parc de Stationnement de la Plage, en date du 12 mars 2012,

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget primitif 2012 qui se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère Général	209 500,00	Autres produits de gestion courante	125 000,00
Charges de personnel et frais assimilés	5 500,00	Produits exceptionnels	635 552,00
Charges financières	183 000,00		
Charges exceptionnelles	1 052,00		
Total des dépenses réelles	399 052,00	Total des recettes réelles	760 552,00

Opérations d'ordre

Dotations aux amortissements	183 769,00		
Virement à la section d'investissement	177 731,00		
Total des dépenses d'ordre	361 500,00	Total des recettes d'ordres	0,00

TOTAL GENERAL	760 552,00	TOTAL GENERAL	760 552,00
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement d'emprunts	361 500,00		
Résultat d'investissement reporté	0 ,00		
Total des dépenses réelles	361 500,00	Total des recettes réelles	0,00

Opérations d'ordre

		Virement de la section d'exploitation	177 731,00
		Amortissement des immobilisations	183 769,00
Total des dépenses d'ordre	0	Total des recettes d'ordres	361 500,00

TOTAL GENERAL	361 500,00	TOTAL GENERAL	361 500,00
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le Budget Primitif 2012 – Parc de stationnement de la plage – Parking du centre balnéaire par :

- **32 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**
- **7 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe Centriste**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 10

Budget Primitif 2012 – Centre « Les Roches »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Céline EMO, Conseillère Municipale Déléguée, expose que :

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation Territoriale de la République,
- le projet du Budget Primitif 2012
- l'attestation établie par le Trésorier Municipal permettant la reprise du résultat de l'exercice 2011,

Considérant :

- l'avis du Conseil d'Exploitation du Centre « les Roches » en date du 17 février 2012,
- l'avis de la commission n° 1 en date du 12 mars 2012,

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget primitif 2012 du Centre « les Roches » qui se décompose de la façon suivante :

Section de Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère Général	140 400,00	Produits des services, du domaine et ventes diverses	255 000,00
Charges de personnel et frais assimilés	161 000,00	Dotations et participations	50 000,00
Charges financières	50,00	Autres produits de gestion courante	100,00
Charges exceptionnelles	50,00	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
Total des dépenses réelles	301 500,00	Total des recettes réelles	305100
Opérations d'ordre			
Virement à la section d'investissement	1 450,00		
Dotations aux amortissements	2 150,00		
Total des dépenses d'ordre	3 600,00	Total des recettes d'ordres	0,00
TOTAL GENERAL	305 100,00	TOTAL GENERAL	305100

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	3 600,00	Résultat d'investissement reporté	0
Total des dépenses réelles	3 600,00	Total des recettes réelles	0
Opérations d'ordre			
		Virement de la section de fonctionnement	1 450,00
		Amortissement des immobilisations	2 150,00
Total des dépenses d'ordre	0	Total des recettes d'ordres	3 600,00
TOTAL GENERAL	3 600,00	TOTAL GENERAL	3 600,00

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget primitif 2012 du Centre « Les Roches » par :

- **34 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, Groupe Centriste, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**
- **5 « abstentions » : Groupe Dieppe Ensemble**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 11

<p>Ecole de Musique – Transfert du bien immeuble à la Communauté d’Agglomération « Dieppe Maritime »</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés : Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu’à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu’à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu’à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu’à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 28 juin 2011, le Conseil de Communauté de Dieppe Maritime a déclaré d'intérêt communautaire l'éducation artistique et le dispositif «Musique à l'Ecole», et au titre de sa compétence optionnelle «construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire», le bâtiment CRD (conservatoire à rayonnement départemental) sis Rue de la Barre à Dieppe.

Vu la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification intercommunale,

Vu l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales - III,

Vu les dispositions des articles L.1321-1, L.1321-2 et L.1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire, «Dieppe Maritime», des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée par le présent projet de procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente, la Ville de Dieppe et de la collectivité bénéficiaire «Dieppe Maritime». Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, la situation comptable, l'état général des biens et les conséquences de la mise à disposition.

La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. Elle peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assumer le maintien de l'affectation des biens.

En cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.

Considérant l'avis formulé par la Commission n° 1 réunie le 12 mars 2012,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles du Conservatoire à rayonnement départemental par la ville de Dieppe au profit de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 12

<p>Mise en place des interventions de psychologues au sein des structures Petite Enfance : fixation de la rémunération</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 21 octobre 2010, le temps de travail de psychologue dédié aux structures Petite Enfance a été porté à 312 heures par an.

Compte tenu de l'accroissement constant depuis quatre ans des accueils des enfants de moins de trois ans en contrat d'accueil social, la Ville de Dieppe a décidé d'apporter un soutien aux équipes pour le travail effectué en matière de prévention et d'accompagnement des familles en difficulté.

Dans ce cadre, la collectivité souhaite faire appel à des interventions supplémentaires de psychologues dans les crèches.

Cette action, financée à hauteur de 60% par une subvention octroyée par la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe, portera le nombre d'heures d'intervention annuelle à environ 410 heures.

Vu :

- - la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux,
- - la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant l'avis de la commission n° 1 en date du 12 mars 2012,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la mise en place de ces interventions,
- de fixer la rémunération de ces interventions à 19,35 € brut par heure (valeur à ce jour) ; ce montant étant revalorisé en fonction des traitements de la Fonction Publique.

Les crédits correspondant à cette dépense ont été inscrits au BP 2012.

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 13

<p style="text-align: center;">Fonds de Participation des Habitants (F.P.H) Versements de concours</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Béatrice DELANDRE, Adjointe au Maire, expose que par délibération du 14 mai 2009, le Conseil Municipal a créé le Fonds de Participation des Habitants et approuvé son règlement intérieur.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur du FPH, un Comité d'attribution est constitué pour examiner les projets des habitants.

Le Comité d'attribution s'est réuni le vendredi 24 février pour examiner deux projets, échanger avec leurs porteurs et se prononcer sur le montant de l'aide à attribuer (cf. tableau ci-joint).

Considérant les propositions formulées par le Comité d'attribution du 24 février 2012 ;

Vu l'avis de la commission n° 2 réunie le mardi 13 mars 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal de verser les concours suivants :

- 1000 € à Mme Jasmine GABOR, mandataire, au titre du projet « Danse et Cirque »
- 630 € à Mme Fanny LEMAIRE, mandataire, au titre du projet « Le Carnaval des enfants de l'école Feldmann »

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au BP 2012 : 824-6574.17-PA40

Conformément à l'art. 6 du règlement intérieur, le concours sera versé à raison de :

- un acompte de 70 % au démarrage de l'action,
- un solde de 30 % à réception du bilan moral et financier de l'opération, fourni par le porteur de projet.

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 14

<p align="center">Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et le centre de formation continue FODENO</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que la médiathèque Jean Renoir, dans le cadre du projet de service, a rencontré des organismes de formation et d'emploi du bassin dieppois pour travailler à une meilleure accessibilité des personnes en formation ou en réorientation professionnelle aux lieux culturels ; ces échanges se sont concrétisés par un partenariat avec l'association FODENO.

Sous la responsabilité d'un formateur, ce partenariat permettra aux stagiaires et salariés en insertion de FODENO uniquement, d'utiliser les espaces de travail et les documents (physiques et numériques) de la médiathèque Jean Renoir hors du temps de service public et d'assister quatre fois durant l'année à une projection de films en langue étrangère.

En outre, sur la demande du réseau des bibliothèques-ludothèques, les stagiaires de FODENO participeront à la conception de différents projets et animeront les ateliers relatifs à ces projets.

Le coût financier pour la Ville de Dieppe sera la mise à disposition d'un agent référent pour le suivi des actions à concurrence de 50 heures pour l'année.

Considérant l'avis de la commission n° 5 en date du 13 mars 2012,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le partenariat entre la Ville de Dieppe et le centre de formation continue Fodeno, afin de favoriser l'accès à la culture et à la connaissance des stagiaires de FODENO,
- d'autoriser la signature de la convention de partenariat correspondante pour une durée de 2 ans.

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 15

Renouvellement de l'opération « Lire à la Plage » - Convention entre la Ville de Dieppe et le Département de Seine-Maritime – Année 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par: M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que pour la 7^{ème} année consécutive, le Département renouvelle son opération « Lire à la plage » sur le littoral Seino-marin, du mardi 3 juillet au jeudi 30 août 2012, et propose à la Ville de Dieppe de s'y associer de nouveau.

En 2011, l'opération a rencontré un véritable succès grâce à la qualité du choix des livres, la gratuité, la facilité du mode d'emprunt ainsi que les animations. Plus de 68 000 personnes ont été ainsi accueillies sur les 12 sites de la Seine-Maritime.

Comme les années précédentes, un kiosque et son espace de lecture seront implantés face à la mer, permettant au public de consulter gratuitement, tous les jours de 11 heures à 19 heures, un choix d'ouvrages pour les enfants et les adultes.

Des animations proposées par le réseau des Bibliothèques/ Ludothèques et par le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire viendront en complément de l'offre.

Il est désormais nécessaire de soumettre à l'aval du Département les brochures que les services municipaux souhaiteraient mettre à disposition du public.

Les services du Département procéderont pour l'édition 2012, au transfert du kiosque et de son mobilier du parc du Talou jusqu'à la plage ainsi qu'à leur montage (un calendrier technique sera établi avec les services concernés). L'assurance du matériel ainsi que les opérations de montage / démontage et les transports restent à la charge du Département.

Considérant l'avis de la commission n° 5 en date du 13 mars 2012,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat ci-jointe entre le département et la Ville de Dieppe pour l'année 2012.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 16

<p align="center">Recyclage des documents désherbés en bibliothèques-ludothèques Mise en place de la fouillothèque</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par: M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que le réseau des bibliothèques-ludothèques de la Ville de Dieppe désherbe régulièrement les documents pour mettre à disposition du public des documents en bon état matériel et pertinents éditorialement. Pour mémoire, le désherbage est opéré suivant une grille de critères établie par l'Association des Bibliothécaires Français.

Depuis 2003, différents circuits de recyclage ont été mis en place :

1. Les magazines, les livres et jeux pour la jeunesse sont recyclés vers les structures de la petite enfance de la ville et vers les BCD des écoles maternelles et primaires.
2. Les magazines pour adultes sont acheminés vers les RPA ou salle d'attente du CCAS.
3. Les partenaires institutionnels qui ont font la demande peuvent aussi bénéficier de lot de livres désherbés.
4. Une ou deux ventes annuelles sont organisées pour rétrocéder aux habitants livres, cd, jeux.

Il est constaté que depuis 2011, les ventes annuelles coûtent plus en logistique et en mobilisation de personnels qu'elles ne rapportent. Néanmoins, le recyclage à titre gratuit des documents vers les habitants (opération testée avec succès pendant la Fête des Fleurs en 2011) semble pertinent au regard du projet de service.

Il est donc proposé de remplacer les ventes annuelles par la « fouillothèque » : pendant les animations du réseau des bibliothèques-ludothèques liées au développement durable, chaque structure mettrait un ou plusieurs bacs dans lesquels tout usager pourrait prendre gratuitement un document recyclé. Les bacs seraient achalandés pendant la durée des animations jusqu'à épuisement des stocks.

Les recyclages vers les établissements scolaires, les structures de la petite enfance, les RPA et services de la ville ainsi que vers les partenaires institutionnels sont maintenus.

Vu :

- la délibération n° 11 du 26 avril 1990 relative à la vente de disques, livres d'occasion – médiathèque Jean Renoir,
- la délibération n° 22 du 27 février 1992 relative à la vente de périodiques, d'ouvrages et de documents usagers ou détériorés – médiathèque Jean Renoir,
- la délibération n° 21 du 27 mars 2003 relative au recyclage des documents et jeux « désherbés » des bibliothèques-ludothèques municipales vers d'autres structures municipales et les bibliothèques centres documentaires des écoles maternelles et primaires de Dieppe et Neuville,

Considérant l'avis de la commission n° 5 en date du 13 mars 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le projet « fouillothèque »
- d'autoriser les bibliothèques-ludothèques à mettre en place ce nouveau mode de recyclage vers les usagers.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>

DELIBERATION N° 17

<p style="text-align: center;">Numérisation de la salle de cinéma du Centre Renoir Autorisation donnée à DSN de procéder à la numérisation</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par: M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Sabine AUDIGOU, Conseillère Municipale Déléguée, expose que la numérisation des films (*remplacement des copies sur support photochimique par des fichiers numériques*) impose le remplacement progressif des équipements de projection électromécanique par des équipements de projection numérique dans toutes les salles de cinéma du territoire.

C'est pourquoi, la Ville de Dieppe, en tant que propriétaire, soutient la numérisation de la salle de cinéma du Centre Jean Renoir situé 1, quai Bérigny à Dieppe (*n° d'autorisation d'exercice du CNC : 3-138.345*).

Dans ce cadre, elle autorise l'association Dieppe Scène Nationale située 1, quai Bérigny à Dieppe et représentée par Madame Besson, Présidente, à procéder en tant qu'exploitant à la numérisation de cette salle.

Afin de s'inscrire dans le processus de transition numérique, l'association Dieppe Scène Nationale, qui est également gestionnaire du compte de soutien, prend à sa charge le dossier de financement de la numérisation : montage et suivi du plan de financement, demandes d'aide à la numérisation, contractualisation avec CINEMASCOP (plan de financement en annexe – montants H.T.).

Le plan de financement prévoit un investissement financier de la Ville de Dieppe à hauteur de 7,40 % éligible, soit 8 400 € HT.

Considérant l'avis de la commission n° 5 en date du 13 mars 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la demande de numérisation de la salle de cinéma du Centre Jean Renoir,
- d'autoriser l'association DSN, en tant qu'exploitant de la salle de cinéma, à procéder à la numérisation de cette salle,
- d'approuver le plan de financement proposé par DSN,
- d'approuver la participation de la Ville de Dieppe à hauteur de 7,40 %, soit 8 400 € H.T. correspondant aux travaux de climatisation.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 18

Participation aux dépenses de l'école privée « La Providence »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par: M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que la «Providence» est un établissement privé sous contrat d'association, situé depuis la rentrée scolaire 1999/2000 sur le territoire de la Commune de Saint Aubin sur Scie.

Depuis, la Ville contribue chaque année aux frais de fonctionnement de l'établissement au vu du nombre d'élèves dieppois et neuvillais scolarisés en élémentaire sur l'année en cours.

Pour 2012, il est proposé de reconduire la participation de la Ville sur la base du forfait élève accordé l'an passé, soit 335 €. Sachant que 77 élèves dieppois et neuvillais sont inscrits à l'école « La Providence », la participation de la Ville s'établit à 25 795 €.

Considérant l'avis de la commission n° 4 réunie le 12 mars 2012.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention correspondante.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la proposition ci-dessus par :

- **35 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, Groupe Centriste, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant, Groupe Dieppe Ensemble, Groupe Centriste**
- **1 voix « contre » : M. BOUDIER Jacques**
- **3 « abstentions » : Mmes CYPRIEN Jocelyne, GILLET Christelle et CARU-CHARRETON Emmanuelle**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 19

Fournitures scolaires des écoles maternelles et élémentaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que conformément à l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'acquisition du matériel d'enseignement à usage collectif est une dépense obligatoire, à la charge des communes.

Par contre, bien que les fournitures scolaires à caractère individuel soient à la charge des familles, la municipalité entend garantir la gratuité de l'enseignement en prenant en charge cette dépense facultative afin que chaque enfant soit équipé en fournitures scolaires. La Ville en effet souhaite que les familles ne soient pas sollicitées financièrement pour assurer la scolarité des enfants.

En dehors de toute contrainte liée à l'obligation scolaire, il est proposé d'accorder également un crédit « élève et classe » aux écoles maternelles et élémentaires et de participer au fonctionnement des réseaux d'aide et de la médecine scolaire implantés à Dieppe. Les crédits proposés pour l'année 2012 sont à l'identique de l'année 2011.

Pour mémoire, le marché des fournitures et des livres est désormais confié à l'entreprise Pichon.

	crédits élèves 2011	crédits élèves 2012
ELEMENTAIRES		
Livres	17,50 €	17,50 €
Fournitures Gratuites	20,50 €	20,50 €
Ecole en Z.E.P.		
Livres	17,50 €	17,50 €
Fournitures gratuites	24,50 €	24,50 €
Crédit collectif CLASSE	158,00 €	158,00 €
Crédit Classe intégration		
Classe	60,00 €	60,00 €
Elève	21,50 €	21,50 €
Poste d'adaptation	95,00 €	95,00 €
Crédit école (consommables informatique)	160,00 €	160,00 €
MATERNELLES		
Crédit élèves	21,50 €	21,50 €
Crédit élèves Z.E.P.	21,50 €	21,50 €
Crédit classe	158,00 €	158,00 €
Crédit école (consommables informatique)	80,00 €	80,00 €
RESEAUX D'AIDE	4 000,00 €	4 000,00 €
MEDECINE SCOLAIRE	350,00 €	350,00 €

Considérant l'avis formulé par la commission n° 4 du 12 mars 2012.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le crédit global affecté à l'achat des fournitures scolaires des écoles maternelles et élémentaires à 129 619 €.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 20

<p align="center">Convention relative à la mise en place d'une activité gymnastique sur le temps du midi à l'école Jules Ferry</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par: M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre des activités périscolaires qu'elle gère, la Ville s'attache à développer les partenariats entre les services municipaux, les associations locales et clubs sportifs afin de proposer aux enfants qui déjeunent dans les restaurants scolaires et fréquentent les accueils périscolaires de bénéficier d'activités enrichissantes et ludiques sur ces moments.

Ainsi, le Club Sportif Municipal de Gymnastique (CSMG) a proposé d'organiser gracieusement une activité gymnastique sur le temps du midi pour les élèves du CE1 au CM2 scolarisés à l'école Jules Ferry. L'activité se déroulera les lundi, mardi et vendredi de 11h30 à 12h30. Le convoyage et l'encadrement des enfants durant l'activité sont assurés par le CSMG.

Considérant l'avis de la commission n° 4 en date du 12 mars 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention entre la Ville de Dieppe et le Club Municipal de Gymnastique dont la durée portera jusqu'au 30 juin 2013 afin de fixer les responsabilités et les engagements réciproques.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 21

<p align="center">Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs couverts par les élèves des collèges</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe met ses équipements sportifs à disposition des collèges pour la pratique de l'E.P.S. Cette utilisation est régie depuis 2001 par une convention tripartite entre la Ville, le Département et les collèges.

La convention relative aux années 2008 à 2010 entre les différents partenaires est arrivée à échéance. Par courrier en date du 02 février 2012, le Département propose la signature d'une nouvelle convention pour les années 2011 à 2013 ainsi que les avenants financiers annuels afin que la ville soit indemnisée

La convention définit les conditions d'utilisation ainsi que le taux horaire de participation du Département, les avenants récapitulants par année et par collège les heures utilisées permettant de déterminer le montant de la participation financière annuelle.

Le taux de participation du Département est fixé dans la convention 2011-2013 à 11,42 € par heure, tarif envigueur depuis 2005.

Considérant les avis des commissions n° 1 du 12 mars et n° 5 du 13 mars 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature des conventions tripartites à intervenir entre la Ville de Dieppe, les collèges et le Département et des avenants financiers correspondants,

- d'imputer les recettes sur la ligne 411.7473.PA30

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 22

Convention d'objectifs et de partenariat 2012-2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés : Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a décidé d'élaborer de nouvelles conventions d'objectifs pour les années 2012, 2013 et 2014, afin de poursuivre le partenariat établi avec les associations « Maisons de Jeunes - centres sociaux ». Tout en veillant au respect du projet des associations, la Ville a souhaité rappeler ses attentes. Des comités de pilotage ont permis de confronter les demandes respectives et de formaliser les orientations des conventions d'objectifs 2012-2014.

Il est aujourd'hui nécessaire de réaffirmer que la vie associative est indispensable au maintien du lien social. La municipalité entend donc permettre l'accès des publics empêchés aux activités et favoriser l'accueil de ceux qui sont confrontés aux plus grandes difficultés, sur l'ensemble du territoire dieppois.

En dépit des contraintes budgétaires, la Ville renforce son soutien à ces associations, en leur demandant de maîtriser leur coût de fonctionnement. Au total, 1 470 000 € d'aides directes et indirectes sont accordées aux quatre structures.

Conformément aux objectifs définis dans la convention de partenariat, une répartition des moyens humains et financiers a été réalisée par secteur d'activités. La répartition de la subvention accordée par la Ville visant à couvrir les besoins de financement, s'opère de manière différente selon les associations, en fonction des financements obtenus par ailleurs (Caisse d'allocations Familiales, Département...)

La Ville souhaite que chaque association réponde à des attentes spécifiques pour la période 2012-2014 :

Maison des jeunes / Maison pour Tous :

- poursuivre les actions correspondant à ses compétences : accueils de loisirs, séjours, activités pour les jeunes et les adultes
- poursuivre la mise en place du projet « centre social du Val Druel » conformément au partenariat défini initialement.

Oxygène :

- participer à l'élaboration du projet d'équipement dans le Parc de Neuville et préparer le transfert de la halte-garderie dans cette infrastructure
- réaliser un programme d'animation en concertation avec les services municipaux

Maison Jacques Prévert :

- participer à la mise en place du projet de territoire « Promouvoir les dynamiques collectives » (dans la continuité de l'étude prospective « Entre appartenance, attachement et mobilité » réalisée en 2010-2011)
- renforcer les actions en faveur des enfants, des jeunes et des familles des Bruyères

Maison des Jeunes et de la Culture centre ville :

- élaborer un projet d'animation locale pour le centre-ville (en vue d'un agrément de la CAF). La signature d'un avenant à la convention d'objectifs est prévue au terme de cette démarche.
- répondre aux besoins des jeunes et des familles du centre ville – Bout du quai – Le Pollet, favoriser leur accès à la MJC
- promouvoir les valeurs de l'éducation populaire à travers ses activités et démocratiser en particulier les pratiques culturelles

Considérant l'avis de la commission n° 2 en date du 12 mars 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer aux associations les subventions suivantes :
 - Oxygène : 214 000 €
 - Maison Jacques Prévert : 253 000 €
 - Maison des jeunes / Maison pour Tous : 144 000 euros
 - Maison des Jeunes et de la Culture centre ville : 134 500 €
- d'autoriser la signature des conventions d'objectifs et de partenariat 2012-2014 correspondantes.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 23

Contrat Urbain de Cohésion Sociale : programmation d'actions 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés : Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que l'avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé en 2011 par le Maire et le Préfet prolonge le dit contrat jusqu'en 2014.

En 2012, les priorités de l'Acsé sont :

- l'éducation, la lutte contre le décrochage scolaire,
- l'emploi, le développement économique, les actions d'insertion par l'activité économique,
- l'accueil et le premier accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi,
- la prévention de la délinquance (y compris le programme Ville Vie Vacances),
- la santé.

Les propositions de subventions CUCS au regard des avis du Comité technique et des bilans des actions 2011 ont été présentées au comité de pilotage le vendredi 17 février. La programmation 2012 répond aux attentes de l'État et aux orientations du projet municipal : l'éducation, l'insertion socio-professionnelle, le renforcement du lien social, la santé, l'accès aux droits...

Le montant de l'enveloppe de l'Acsé est fixé à 152 715 € pour 2012 (contre 161 159 € en 2011, soit une diminution de 5,25 % qui fait suite à la baisse de 23,4 % intervenue en 2011). La Ville de Dieppe reconduit son enveloppe de 210 500 €. Ainsi, l'enveloppe globale disponible pour 2012 s'élève à 363 215 €.

Il est proposé de consacrer une enveloppe de 332 350 € (soit 91,5 %) dans la poursuite des actions connues et de réserver une enveloppe de 30 865 € (soit 8,5 %) à destination d'actions nouvelles afin de permettre au dispositif de se renouveler.

Quatre nouveaux projets sont programmés (cf. document joint) :

- « Saison d'escalier », Maison des Jeunes /Maison pour Tous de Neuville (pour le Réseau des structures neuvillaises).
- « Atelier Chantier d'Insertion Tremplin », Les Ateliers du Cœur.
- « Action accompagnant le projet ANRU », Dieppe Scène Nationale. Le projet doit être précisé et l'approbation définitive sera prononcée au vu des compléments de dossier qui seront fournis et en fonction de l'adéquation du projet présenté à l'ensemble des demandes formulées.
- « Développement de coopération et de capacité de projets (Les Bruyères) ». Cette action constituerait la suite de l'étude prospective réalisée en 2011. Le projet reste à finaliser ; cependant, une enveloppe de 9 865 € est réservée à son effet.

Considérant l'avis de la commission n° 2 en date du 13 mars 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la programmation d'actions 2012,
- d'attribuer les subventions figurant au tableau de financement en annexe (inscrites au budget 824.6574.PA40),
- d'autoriser la signature des conventions avec les porteurs de projets,
- de déposer des demandes de subventions 2012 auprès de l'Acisé, de la CAF de Seine-Maritime, de l'Agence Régionale de Santé et de la Région pour les actions portées par la Ville et d'autoriser la signature des conventions correspondantes et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville.

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 24

Convention partenariale concernant le projet local de réussite éducative

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés : Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que la Ville et le Centre Communal d'Action sociale de Dieppe mettent en œuvre depuis plusieurs années un Projet Local de Réussite Educative (PLRE). Le plan de cohésion sociale et la loi de programmation du 18 janvier 2005 ont apporté des moyens et des outils nouveaux complémentaires à ceux déjà existants pour accompagner les jeunes de 2 à 16 ans qui ne bénéficient pas d'un environnement social, sanitaire, familial et culturel favorable à leur réussite. Le dispositif repose sur le principe de l'égalité des chances et s'articule entre prises en charge individuelles et collectives des enfants. Il concerne prioritairement les jeunes scolarisés sur les territoires des Zones Urbaines Sensibles ou des Réseaux de Réussite Scolaire. Chaque année, 150 enfants et jeunes dieppois sont pris en charge.

Le portage et la gestion du PLRE de Dieppe sont confiés au Centre Communal d'Action Sociale. Le CCAS s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet, en cohérence avec les orientations définies.

Les actions visent à :

- développer des compétences langagières et initier des rencontres régulières avec le monde de l'écrit pour des enfants d'âge préscolaire (ateliers « Conte sur moi », 2 séances d'une heure par semaine),
- soutenir l'enfant dans l'apprentissage de la lecture afin d'éviter l'échec scolaire précoce (clubs Coup de pouce clé, 4 séances d'1h30 par semaine),
- lutter contre le décrochage scolaire (Équipes pluridisciplinaires de soutien, Parcours individualisés, Accompagnement des exclus temporaires),
- favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficultés (Découverte et insertion professionnelle),
- identifier et prendre en charge les difficultés liées à la santé physique et mentale (Accompagnement à la santé des jeunes),
- promouvoir et soutenir la capacité des parents à assurer leurs rôles et leurs fonctions.

Dans le cadre de ces activités, la Ville a des dépenses liées à l'utilisation des locaux scolaires pour la mise en place des actions semi-collectives dont les coûts sont estimés à 19 500 €, ainsi que des dépenses liées à la mise à disposition du personnel (un poste de coordination, un référent de parcours et un agent administratif) estimées à 84 500 €. Pour couvrir ces dépenses facturées au CCAS, la Ville s'engage à verser une subvention de 104 000 € au CCAS pour la mise en œuvre du projet dont les coûts totaux sont de 245 000 € en 2011. Une convention fixe les modalités de ce partenariat.

Considérant l'avis de la commission n° 2 en date du 13 mars 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce partenariat et d'autoriser la signature de la convention correspondante.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 25

Dieppe-Janval – Résidence Boudier II et III – Programme de construction de 55 logements locatifs collectifs en 2 tranches – Convention entre la Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés : Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2007, la Ville de Dieppe a décidé de vendre à Sodineuf Habitat Normand, le terrain pour partie des anciens locaux d'enseignement et le bâtiment d'habitation (7 logements) de l'école Boudier sis rue du 74^{ème} Régiment d'Infanterie à Dieppe, afin d'y réaliser un programme de construction de logements locatifs sociaux. La Ville de Dieppe conservant les bâtiments utilisés dans le cadre du fonctionnement du centre de loisirs ainsi que la parcelle attenante.

Sodineuf Habitat Normand a réalisé un premier ensemble immobilier de 30 logements (13 PLUS CD – 9 PLUS et 8 PLS) qui a été construit sur la moitié de la parcelle acquise, et dont la mise en location est intervenue le 1^{er} octobre 2010.

Dans un deuxième temps, la Ville de Dieppe a cédé, par acte notarié du 27 décembre 2010, à Sodineuf Habitat Normand, la parcelle et les bâtiments qui étaient jusqu'à lors utilisés pour le fonctionnement du centre de loisirs.

Cette nouvelle cession étant destinée à la réalisation d'un deuxième programme de construction de 55 logements locatifs sociaux à bâtir sur le solde de la parcelle restante de la 1^{ère} tranche (cadastrée BT n° 69) et sur la parcelle (cadastrée BT n° 74) nouvellement acquise par Sodineuf Habitat Normand.

La composition de ce nouvel ensemble immobilier s'établit comme suit :

- 1 immeuble de 30 logements - (programmation 2010)

- 21 PLUS Confort,
- 2 PLUS Résidentiel,
- 7 PLAI Ressources économiques.

- 1 immeuble de 25 logements – (programmation 2011)

5 PLUS dont :

- 3 Types III Confort,
- 1 Type IV Confort,
- 1 Type III++ Résidentiel.

16 PLUS CD dont :

- 2 Types II Plus CD confort,
- 1 Type II Plus CD économique,
- 9 Types III Plus CD économique,
- 3 Types III plus CD économique,
- 1 Type IV plus CD confort.

4 PLAI Economique dont :

- 2 Types II PLAI Adapté économique,
- 2 Types III PLAI Adapté économique.

Dans les 2 programmes de construction, Sodineuf Habitat Normand s'engage à réserver à la Ville de Dieppe, pour une durée de 40 ans, 20 % des logements, soit :

- 6 logement PLUS dans l'opération de 30 logements
- 2 logements PLUS et 3 logements PLUS CD dans l'opération de 25 logements

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
- le Code de la Construction et de l'Habitation, par dérogation aux dispositions de l'article R.441-10,
- la loi dite L.O.V. (Loi d'Orientation pour la Ville) n° 91—662 du 13 juillet 1991, article 38, et le décret n° 92-726 du 28 juillet 1992, portant sur la constitution de la commission d'attribution de Sodineuf Habitat Normand.

Considérant que :

- Sodineuf Habitat Normand réalise un deuxième ensemble immobilier de 55 logements composé de 2 immeubles de 30 et 25 logements, sur le solde de la parcelle cadastrée BT n° 69 et sur la parcelle cadastrée BT n° 74, qui se situent rue du 74^{ème} Régiment d'Infanterie à Dieppe,
- la Ville de Dieppe accordera à Sodineuf Habitat Normand la garantie du remboursement des annuités des prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des limites acceptées par le prêteur. Cette garantie devra faire l'objet d'une convention spécifique,
- conformément aux dispositions de l'article R.441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, Sodineuf Habitat Normand s'engage à réserver à la Ville de Dieppe, pour une durée de 40 ans, 20% des logements pour proposition d'attribution. Les logements seront attribués par la commission d'attribution de Sodineuf Habitat Normand constituée conformément à l'article 38 de la loi L.O.V., le Maire étant membre de cette commission avec voix délibérative.

- l'avis de la commission municipale n° 6 réunie le 13 mars 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre Sodineuf Habitat Normand et la Ville de Dieppe pour les 2 programmes de construction de 30 et 25 logements, sur l'assiette du terrain des anciens locaux d'enseignement de l'école Boudier sis rue du 74^{ème} Régiment d'Infanterie à Dieppe,

- d'autoriser la signature de la convention à intervenir et de tous les documents s'y rapportant.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 26

**Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe
et Sodineuf Habitat Normand Dieppe – Janval
Impasse des Rouges-Gorges
Programme de construction d'un logement locatif PLAI**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés : Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que Sodineuf Habitat Normand réalise une opération de construction d'un logement locatif de Type V, Impasse des Rouges-Gorges sur la parcelle cadastrée section BI n° 82 Dieppe – Janval qui représente une emprise foncière de 499 m2.

Cette parcelle actuellement propriété de la SEMAD doit être cédée à Sodineuf Habitat Normand pour l'euro symbolique.

Le logement prévu sera construit conformément à la réglementation thermique 2005.

TYPE	NOMBRE	GAMME
V	1	1 « Economique » destiné à une famille aux ressources < à 60% des plafonds réglementaires.

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
- le Code de la Construction et de l'Habitation, par dérogations aux dispositions de l'article R.441-10,
- la loi dite L.O.V. (Loi d'Orientation pour la Ville) n° 91—662 du 13 juillet 1991, article 38, et le décret n° 92-726 du 28 juillet, portant sur la constitution de la commission d'attribution de Sodineuf Habitat Normand.

Considérant que :

- Sodineuf Habitat Normand a pour opération la construction d'un logement Type V Economique PLAI, sur la parcelle cadastrée section BI n° 82 qui se situe à l'impasse des Rouges-Gorges DIEPPE-JANVAL
- cette parcelle actuellement propriété de la SEMAD fait l'objet d'une cession au bénéfice de Sodineuf Habitat Normand pour l'euro symbolique,
- Sodineuf Habitat Normand a sollicité une subvention de 7 200 € auprès de Dieppe-Maritime au titre de la construction de logement PLAI et que dans ces conditions la Ville de Dieppe a adressé à Dieppe-Maritime une lettre de renonciation de l'aide financière pour cette opération,
- la Ville de Dieppe accordera à Sodineuf Habitat Normand la garantie du remboursement des annuités des prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des limites acceptées par le prêteur. Cette garantie devra faire l'objet d'une convention spécifique,

- conformément aux dispositions de l'article R 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, Sodineuf Habitat Normand s'engage à réserver ce logement aux personnes relevant du PDALPD, placé sous l'autorité de Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime. Le logement sera attribué par la commission d'attribution de Sodineuf Habitat Normand constituée conformément à l'article 38 de la loi L.O.V., le Maire étant membre de cette commission avec voix délibérative.

Vu l'avis de la commission municipale n° 6 réunie le 13 mars 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre Sodineuf Habitat Normand et la Ville de Dieppe pour l'opération de construction par Sodineuf Habitat Normand, d'un logement Type V Economique PLAI, sur la parcelle cadastrée section BI n° 82 qui se situe à l'Impasse des Rouges-Gorges Dieppe-Janval.

- d'autoriser la signature de la convention à intervenir et de tous les documents s'y rapportant.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 27

<p align="center">Cession d'une parcelle communale sise avenue Normandie Sussex à la SEMAD</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par: M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire d'une parcelle d'une superficie d'environ 1394 m², cadastrée section AS n° 124, sise avenue Normandie Sussex, contiguë au futur projet du concessionnaire automobile Volkswagen.

La Semad, actuelle propriétaire des parcelles voisines, cadastrées section AS n° 128, 136 et 137, a demandé à la Ville, par courrier en date du 20 décembre 2011, l'acquisition de la parcelle AS n° 124 afin de finaliser dans les meilleures conditions, le projet d'implantation de Volkswagen sur ces terrains.

Le projet est situé à proximité des autres concessionnaires automobiles locaux, dans la ZAC Dieppe Sud, zone concédée à la Semad pour la réalisation de son aménagement, par délibération du Conseil Municipal en date du 5 mai 1999.

Il a ainsi été proposé à la Semad, par courrier en date du 7 février 2012, d'acquérir le bien au prix estimé par les Domaines de 85 000 €, proposition qui a recueilli un accord en date du 20 février 2012.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2241-1 « *Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la commune* »,

- le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, article L3221-1 « *l'avis de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics est donné dans les conditions fixées aux articles L. 2241-1, L. 3213-2, L. 4221-4, L. 5211-37 et L. 5722-3 du code général des collectivités territoriales* ».

- la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 XVI,

Considérant que :

- le bien immobilier sis à Dieppe, avenue Normandie Sussex, cadastré section AS n° 124, est propriété de la ville de Dieppe,
- les communes de plus de 2 000 habitants, notamment, sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant toute cession,
- l'autorité compétente de l'Etat a évalué le 1^{er} septembre 2011, la valeur vénale dudit bien à 85 000 euros,

- la Ville a proposé à la Semad d'acquérir le bien pour ce montant, ce prix ayant été accepté par courrier en date du 20 février 2012.

Et après l'avis de la commission municipale n° 6 réunie le 13 mars 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à la Semad du terrain municipal cadastré section AS n° 124, pour une superficie d'environ 1394 m², au prix estimé par les Domaines de 85 000 €, hors frais notariés à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser la signature de toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par devant le notaire de la Ville de Dieppe.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus**

☞ **M. CUVILLIEZ Christian ne prend pas part au vote**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 28

<p align="center">Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine Maritime au titre de l'Année 2012 (C.A.U.E)</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés : Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe adhérente depuis l'année 2010 souhaite renouveler sa cotisation au titre de l'année 2012. A titre indicatif, ce sont plus de 602 communes de la Seine-Maritime qui bénéficient des services du C.A.U.E.

Les aides du C.A.U.E. permettent aux communes adhérentes de bénéficier d'importantes prestations améliorant l'efficacité aussi bien en termes de réglementation que d'aboutissement de dossiers, parfois complexes, d'urbanisme.

Le panel et les interventions que propose le C.A.U.E portent sur les actions suivantes :

- apport de conseil et de compétences d'une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, d'urbanistes, de conseillers Info-Énergie, de paysagistes, de techniciens forestiers et d'accès à un important fonds documentaire,
- conseil urbain et architectural gratuit auprès des particuliers dans le cadre de leur projet de construction,
- réalisation d'études qui aideront la Ville de Dieppe dans ses missions de maîtrise d'ouvrage. Ce service est gratuit jusqu'à une vingtaine d'heures, au-delà de ce quota une convention devra intervenir entre la Ville de Dieppe et le C.A.U.E. 50 % du coût des études étant pris en charge directement sur les fonds propres du C.A.U.E.,
- réalisation d'actions d'animation et de sensibilisation, grâce au prêt d'expositions, à destination d'un large public notamment dans le secteur scolaire, avec l'intervention éventuelle d'animateurs,
- information et invitation à toutes les manifestations, visites et formations organisées par le C.A.U.E.

Le coût de cette adhésion annuelle est proportionnel au nombre d'habitants. Au 1^{er} janvier 2012, elle est calculée sur la base de 0,108 € par habitant pour les communes dont la population est comprise entre 430 et 100 000 habitants, ce qui correspond pour la Ville de Dieppe à un appel de cotisation de 3 741,55 € pour l'année 2012.

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29
- le procès-verbal de l'assemblée générale du C.A.U.E en date du 13 mai 2009,
- la délibération n° 37 du Conseil Municipal du 15 décembre 2011, relative au renouvellement de l'adhésion pour l'année 2011.

Considérant :

- l'intérêt pour la Ville de Dieppe d'une inscription auprès de l'association « Conseil d' Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Seine-Maritime » au regard de sa mission d'intérêt général d'accompagnement des collectivités,
- l'inscription au budget 2012 de la Ville de Dieppe de la dépense correspondante à cette adhésion
- l'avis de la commission municipale n° 6, réunie le 13 mars 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Dieppe au C.A.U.E. au titre de l'année 2012,
- d'autoriser le règlement des cotisations annuelles relatives à cette adhésion.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 29

<p style="text-align: center;">Enquête publique concernant le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Arques Avis du Conseil Municipal</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés : Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que la pérennité et le développement durable des activités liées aux milieux aquatiques nécessitant une gestion globale et équilibrée de la ressource en eaux, le Syndicat Intercommunal de Revalorisation du Cours de l'Arques (SIRCA) a réalisé un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Arques. Cette étude a été menée en 3 phases :

1. État des lieux et diagnostic des cours d'eau
2. Définition des enjeux et des objectifs
3. Programme pluriannuel de restauration et d'entretien

Cette démarche s'inscrit dans la procédure voulue par la Directive Européenne Cadre sur l'eau, la loi sur l'eau et précisée dans le SDAGE Seine-Maritime.

Sur demande de Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime par arrêté du 23 janvier 2012, une enquête publique est ouverte du mardi 21 février 2012 au mardi 27 mars 2012 inclus concernant la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Arques dans les communes d'Arques la Bataille, de Dieppe, de Martin Église et de Rouxmesnil Bouteilles. Cette demande est soumise à l'avis des communes intéressées.

Monsieur Legoubey, géomètre expert foncier retraité est désigné comme commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier de la demande susvisée, ainsi que le registre d'enquête, sont déposés dans les mairies précitées où les personnes intéressées ont la faculté de les consulter et de consigner le cas échéant leurs observations sur les travaux aux jours et heures habituelles d'ouverture de ces mairies au public.

Le SIRCA souhaite demander la déclaration d'intérêt général pour la réalisation des travaux de restauration et d'entretien préconisés dans leur programme pluriannuel de restauration.

Une enquête publique précède cette déclaration d'intérêt général. Il s'agit de l'enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général de gouvernance.

La déclaration d'intérêt général permettra de légitimer l'intervention du SIRCA au niveau de la restauration et de l'entretien des cours de l'eau et de faire participer financièrement les personnes qui ont rendu les travaux nécessaires ou qui y trouvent un intérêt.

La Ville de Dieppe est propriétaire de la parcelle AD8.

En cas d'accord à la Déclaration d'Intérêt Général de l'élaboration d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Arques, la Ville devra assurer l'action R.29 qui consiste à limiter les espèces indésirables en bordure de cours d'eau : peuplier, renouée du Japon, impatience de l'Himalaya, budélia.

Le coût global de l'action est estimé à 2 400 € HT par an (selon la note complémentaire à la Déclaration d'Intérêt Général). La Ville de Dieppe y participerait à hauteur de 10 % soit 240 euros HT par an.

Vu :

- La déclaration d'intérêt général demandée dans le cadre de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement et des articles L151.36 à 40 du Code Rural et le Code de la pêche maritime.

- Le Code Rural et le Code de la pêche maritime, titre V et article L151, renfermant les conditions dans lesquelles une déclaration d'intérêt général peut s'avérer utile.

- Les articles R-214-88 à R-214-104 (et décret 93-1182) complétant et rendant applicable ces textes de loi qui précisent le contenu des dossiers et les modalités de la procédure.

Considérant les avis des commissions n° 3 du 12 mars 2012 et n° 6 du 13 mars 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Arques, dans le cadre de l'enquête publique en cours.

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 30

<p align="center">Convention entre la Ville de Dieppe et WWF France pour le dispositif évènementiel EARTH – HOUR (2012, 2013, 2014)</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par: M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Jacques BOUDIER, Conseiller Municipal Délégué, expose que EARTH HOUR est un événement mondial créé en 2008 par le Fonds Mondial Pour La Nature (WWF) afin de sensibiliser les citoyens du monde entier à la problématique du changement climatique en éteignant les lumières durant une heure.

En 2011, la quatrième édition d'EARTH HOUR a réuni 135 pays, 5251 villes et plus de 1,8 milliards de personnes à travers le monde. Aujourd'hui, dans le cadre de « 2012 Année Internationale des Énergies Renouvelables », le WWF souhaite associer un maximum de Collectivités Locales à la 5ème édition de cette mobilisation planétaire « EARTH HOUR + ».

L'objet de la présente convention entre la Ville de Dieppe (contractant) et le WWF (cocontractant) est d'engager la Ville à éteindre les lumières pendant une heure – le 31 mars 2012 de 20h30 à 21h30 – et de réitérer cette action en 2013 et en 2014.

Deux prestations sont demandées à la Ville de Dieppe :

1. L'extinction de la façade de la Mairie et, dans la mesure du possible et du respect des règles de sécurité élémentaire, les monuments les plus emblématiques de la ville,
2. La prise en compte du logo du cocontractant (WWF et EARTH HOUR) dans l'ensemble de la communication faite sur l'événement,
3. La mise à disposition, à titre gracieux, de l'emblème de la Ville de Dieppe uniquement dans le cadre de la communication internet du cocontractant (site internet dédié à l'événement « EARTH HOUR »).

En contrepartie, le cocontractant s'engage à :

1. Mettre en œuvre un plan de communication on-line sur les bonnes pratiques de la Ville de Dieppe,
2. Valoriser les actions menées sur les territoires grâce à la création d'une page internet dédiée sur le site : <http://www.earthhour.fr/>
3. Mettre à disposition, à titre gracieux, à la Ville de Dieppe les logos WWF et EARTH HOUR ainsi que les bannières web, des supports de communication servant à l'événement pendant sa durée.

La convention prend effet à compter de sa signature et prendra fin sans formalités après le 7^{ème} événement EARTH HOUR en 2014.

Afin d'éviter la mise à disposition d'agents supplémentaires et dans le but de simplifier la démarche, les services concernés proposent d'éteindre les lumières toute la nuit du 31 mars 2012.

Considérant l'avis de la commission n° 6 du 13 mars 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Ville de Dieppe et le WWF France pour le dispositif événementiel EARTH HOUR (2012, 2013 et 2014).

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 31

Imputation des commandes d'arbres et de végétaux – Année 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Patricia RIDEL-FARGE, Adjointe au Maire, expose que la circulaire n° INTB 02 000 59 C du 26 février 2002 définit les règles d'imputation des dépenses du service public local.

Sont imputés à la section d'investissement :

- les biens immeubles,

- quelle que soit leur valeur unitaire, les biens meubles énumérés dans la nomenclature présentée en annexe de la circulaire ainsi que les biens meubles non mentionnés dans cette nomenclature, mais pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant,

- les biens meubles ne figurant pas dans la nomenclature et ne pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant, et dont le montant unitaire dépasse 500 € TTC.

Cependant, la circulaire précise que les biens meubles ne figurant pas dans la nomenclature et ne pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant, d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC, peuvent être imputés en section investissement s'ils figurent dans une liste élaborée par la collectivité, ayant vocation à compléter le contenu des rubriques de la liste réglementaire, et faisant l'objet d'une délibération cadre annuelle de l'assemblée délibérante.

En ce qui concerne le service espaces verts, les arbres et les végétaux ne font pas toujours partie des biens meubles que l'on peut imputer en investissement parce qu'ils ne figurent pas dans la nomenclature en question et que le montant unitaire de ces biens est généralement inférieur à 500 € TTC.

Le présent rapport a pour objet, comme le permet la circulaire, de définir la liste d'arbres et de végétaux d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC qui seront imputés en section d'investissement.

Seront imputés en section d'investissement, à l'article 2121 :

1. les végétaux d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC, mais faisant partie d'une opération de création nouvelle ou de restructuration complète d'un massif d'un montant global supérieur à 500 € TTC,
2. les arbres d'un montant unitaire compris entre 150 € TTC et 500 € TTC,

3. les arbres d'un montant unitaire inférieur à 150 € TTC, mais faisant partie d'une opération de création ou de renouvellement de tout ou partie d'un alignement d'un montant global supérieur à 500 € TTC. La durée d'amortissement des biens figurant dans la liste ci-dessus sera de un an.

En ce qui concerne les premier et troisième points, les factures correspondantes devront impérativement mentionner l'intitulé de l'opération.

Considérant l'avis émis par la commission n° 6 réunie le 13 mars 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes du présent rapport.

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 32

<p align="center">Convention de servitude de passage de canalisations sur un terrain appartenant au domaine privé de la Ville de Dieppe</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Patricia RIDEL-FARGE, Adjointe au Maire, expose que Madame LEPLAT-MAHIEU est propriétaire d'un terrain situé chemin de la Margelle à Puys. Ce terrain est situé en zone NB du Plan d'Occupation des Sols (POS), dont les dispositions réglementaires permettent la construction d'habitation.

Ce terrain a été divisé en deux parcelles, chacune étant destinée à recevoir une habitation. Dans ce cadre, des travaux ont été réalisés afin de desservir ces parcelles en réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eau potable,

Ces réseaux appartenant à Mme LEPLAT-MAHIEU passent par une parcelle privée cadastrée 466 AP n° 144, propriété de la ville de Dieppe.

Aussi, il est nécessaire de concéder à Mme LEPLAT-MAHIEU une servitude de passage de réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées dans une bande de terrain de 14 mètres.

L'établissement de la convention de servitude de passage de canalisations ainsi que sa publication au Bureau des Hypothèques seront diligentés par Madame LEPLAT-MAHIEU et à ses frais exclusifs.

Vu :

- le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, article L. 2211-1 et suivants,
- le projet de convention portant sur l'établissement d'une servitude de passage de canalisations sur la parcelle cadastrée 466 AP 144 appartenant à la ville de Dieppe au bénéfice de Mme LEPLAT-MAHIEU, propriétaire des dites canalisations d'eau potable et d'assainissement des eaux usées,

Considérant :

- que les deux parcelles appartenant à Mme LEPLAT-MAHIEU, sises Chemin de la Margelle à Puys, sont desservies en réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées dont les canalisations passent par la parcelle privée cadastrée 466 AP n° 144, propriété de la ville de Dieppe,

- que par conséquent une servitude de passage de canalisations d'eau potable et d'assainissement des eaux usées grevant la parcelle communale cadastrée 466 AP n°144 doit être établie,

- que tous les frais inhérents à l'établissement de la convention de ladite servitude seront supportés par Mme LEPLAT-MAHIEU.

- l'avis de la commission n° 6 réunie le 13 mars 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider les termes de la présente convention de servitude de passage des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées établie entre la ville de Dieppe et Mme LEPLAT-MAHIEU

- d'autoriser la signature de la convention de servitudes correspondante.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 33

<p style="text-align: center;">Tarifs 2012 – Secteur Economie / Tourisme Création d'un tarif saisonnier – Droit de voirie divers</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

LE 22 MARS DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 14 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL FARGE Patricia (à partir de la question 4), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (à partir de la question 1.2.).

Sont absents et excusés: Mme RIDEL FARGE Patricia (jusqu'à la question 3), M. LAPENA Christian, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (jusqu'à la question 1.1.).

Pouvoirs ont été donnés par: M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question 5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 15 décembre 2011, le Conseil Municipal a adopté un tarif forfaitaire à l'année de 600 € pour une occupation du domaine public communal sur voirie pour les véhicules nécessaires à l'activité professionnelle.

Considérant le statut de station balnéaire de notre ville et les besoins exprimés par certains professionnels pour une occupation saisonnière, il est proposé de créer un tarif « saisonnier » correspondant à la période du 1^{er} avril au 30 septembre.

Le nouveau tarif serait ainsi le suivant :

- Emplacement réservé sur voirie pour les véhicules nécessaires à l'activité professionnelle : forfait saisonnier (1er avril – 30 septembre) pour 10m2 : 300 €

Considérant les avis des commissions n° 1 et n° 3 du 12 mars 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce nouveau tarif saisonnier 2012 du secteur « économie-tourisme », applicable au 1^{er} avril 2012.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité le nouveau tarif saisonnier 2012 du secteur « économie-tourisme », applicable au 1^{er} avril 2012.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire